

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

L'accompagnement scolaire est « l'ensemble des actions qui visent à offrir, aux côtés de l'école, aux enfants et aux adolescents l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir leur scolarité, et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social » (Charte CAF 2001).

Le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire favorise le **rapprochement entre les familles et l'école** pour contribuer à la réussite scolaire et à l'épanouissement de l'enfant.

A travers ce dispositif, la Caf, contribue à :

1. Soutenir les enfants ne bénéficiant pas des ressources adéquates dans leur environnement familial et social
2. Associer concrètement les parents et favoriser la valorisation des compétences parentales.

Il est distingué du soutien scolaire qui est dispensé dans le cadre de l'école et pendant le temps scolaire par des enseignants à des élèves qui ont besoin d'une aide personnelle (aide individualisée, tutorat, études surveillées).

OBJECTIFS :

- Etre un lien entre le jeune, les parents et l'école pour favoriser les relations
- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants
- Accompagner le jeune dans la réalisation de ses tâches scolaires
- Lui faire acquérir des méthodes, des savoir-faire, des attitudes favorisant l'acte d'apprendre
- Elargir ses centres d'intérêt par une ouverture sur des apports culturels et son environnement proche

PUBLIC : 5 enfants par groupes (15 enfants pour l'école du Château / 10 collégiens du collège Ségurane scolarisés en 6^{ème})

1/ Actions auprès des enfants :

Il peut s'agir d'aide aux devoirs, d'aide méthodologique mais surtout d'activités culturelles ou ludiques qui permettront aux enfants d'acquérir des savoirs ou des attitudes qu'ils pourront réutiliser dans leur scolarité.

2/ Actions auprès des parents :

Les actions menées en direction ou avec les parents doivent permettre de leur offrir un espace d'information, de dialogue et d'écoute pour les accompagner dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Elles doivent également faciliter les relations entre les parents et l'école, ce qui passe dans un premier temps par une meilleure compréhension de l'école et de la scolarité par les parents. Elles doivent, à minima, se traduire par :

- un rendez-vous individuel de présentation de l'action et de repérage des points forts et points faibles de l'enfant avant le démarrage du CLAS
- la signature d'un contrat d'engagement ou d'inscription
- des rencontres avec les enseignants
- des échanges entre les parents et les accompagnateurs scolaires sur le travail des enfants
- une évaluation annuelle avec l'accompagnateur scolaire et l'établissement scolaire en fin de CLAS

D'autres actions complémentaires sont possibles : réunions d'information sur des thématiques liées à la scolarité et à l'éducation, visites d'établissements scolaires, des rencontres écoles/familles, activités de loisirs et culturelles partagées et des groupes d'échange entre parents, des ateliers créatifs, sportifs... avec les enfants et les parents.

Mise en place :

- Repérage par les professeurs principaux des élèves de 6^{ème} et des directeurs/directrices pour l'école
- Réunion avec les parents des élèves pressentis pour présenter le projet CLAS
- Signature d'un contrat
- Accueil des collégiens uniquement à l'EVS une fois par semaine (2h par séance) encadrés par le coordonnateur du projet.
- Démarrage du projet début octobre.